



Tournoi de football des parlements cantonaux de Suisse et du Liechtenstein

39^e édition
Vendredi 15 et samedi 16 août 2025
Genève

Règlement 2025



ge25.ch



Règlement

Art. 1 Participants et participantes

Sont habilités à participer au tournoi les membres, anciens ou actuels, des parlements et gouvernements cantonaux, les collaborateurs et collaboratrices des services parlementaires et les membres du Parlement fédéral (FC Conseil national).

Art. 2 Équipes

Les équipes se composent de six joueurs ou joueuses et d'un gardien ou d'une gardienne de but. Chaque équipe peut inscrire 14 joueurs et joueuses (gardien ou gardienne inclus) au maximum.

Art. 3 Inscription

Les équipes s'inscrivent auprès de la direction du tournoi au plus tard 30 minutes avant le début du tournoi. Elles lui remettent alors la liste de leurs membres (nom, prénom, âge, domicile, fonction, numéro de maillot). La liste comportera aussi le nom du responsable d'équipe ainsi que ceux du capitaine et du vice-capitaine. Elle précisera aussi la couleur de la tenue (maillot, short, jambières).

Art. 4 Phases de poules

¹Les équipes participantes sont classées en poules. Durant la phase de poules, les équipes d'une même poule jouent les unes contre les autres.

²À la suite de la phase de poules se déroulent la phase finale et les matchs de classement.

³Les matchs sont arbitrés par des arbitres officiels.

Art. 5 Classement

Le classement des matchs de poules s'effectue en fonction du nombre de points. Les points sont attribués comme suit :

- Victoire : 3 points pour l'équipe gagnante ; match nul : 1 point par équipe ; défaite : 0 point pour l'équipe perdante.
- En cas d'égalité de points entre deux équipes, c'est d'abord le résultat de la rencontre directe qui fait foi.
- Si celle-ci se solde par un match nul, l'arbitrage se fait à la différence de buts.
- Si celle-ci est identique, c'est le plus grand nombre de buts marqués qui prévaut.
- En cas d'égalité de points, un tir au but est organisé.

Art. 6 Durée des matchs

¹Les matchs durent 13 minutes, sans interruption ni changement de camp. Un signal sonore de la direction du tournoi marque le début et la fin d'un match.

²Une pause de deux minutes est aménagée entre chaque match de poule.

³La finale dure deux fois dix minutes, avec une interruption pour un changement de camp.



Art. 7 Matchs nuls

En phase finale et de classement selon le système de coupe, s'il y a match nul, des tirs au but sont organisés immédiatement après la fin du temps réglementaire.

Art. 8 Tirs au but

Tirs au but: trois joueurs par équipe tirent chacun une fois. En cas d'égalité, les équipes tirent un but en alternance jusqu'à ce que l'une d'elles emporte la victoire.

Art. 9 Règles applicables

Le tournoi se conforme aux règles de l'Association suisse de football, avec les différences suivantes:

- Pas de hors-jeu.
- Pas de coup franc direct (exception penalty).
- Les entrées et les remplacements sont illimités en nombre et peuvent intervenir à n'importe quel moment. Ils ne doivent pas être signalés à l'arbitre.

Art. 10 Assurances

Il appartient aux participants et participantes de s'assurer. L'organisateur décline toute responsabilité en la matière.

Art. 11 Tenues

Le choix des tenues est libre mais l'appartenance des joueurs et joueuses à une équipe doit être évidente. Il faut que le gardien de but puisse être distingué des joueurs de champ. Si deux équipes portent des tenues aux couleurs identiques ou approchantes, l'équipe nommée en deuxième position devra endosser des gilets par-dessus ses maillots.

Art. 12 Pénalités

L'arbitre peut ordonner deux minutes de pénalité en cas de comportement antisportif (carton jaune).

Art. 13 Exclusion

Un joueur exclu du terrain de jeu par l'arbitre (carton rouge) ne peut pas participer au match suivant.

Art. 14 Événements imprévus

En cas d'événements imprévus non consignés dans le règlement, seule la direction du tournoi possède la compétence de décision.

Art. 15 Décisions

Les décisions des arbitres et de la direction du tournoi sont définitives et ne peuvent être contestées.